

MAIRIE DE BOIS JÉRÔME ST OUEN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **05 Juin 2014**

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 27 Mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire**.

Etaient présents : Mr BOGAERT Dominique 1^{er} adjoint, Mr IBERT André 2^{ème} adjoint, Mmes CHRISTIAENS Catherine, JORRE Béatrice, GIRARD Alexandra, LIZESKI Nadège, MASSON Juliette, PERRIER Layla, ROZANSKI Virginie, Mrs GUYADER Alain, CHOPINET Jean-Noël, DAÛY Serge et DALIGAULT Cyril.

Absent excusé: Monsieur DROUET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur DALIGAULT Cyril

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur Jean-François WIELGUS Maire, ouvre la séance et expose ce qui suit :

ORGANISATION FETE DE LA PENTECOTE

Rendez-vous est donné le dimanche matin à 10h00 pour installer les tables du vin d'honneur et prévoir un espace de restauration pour la fanfare.

Les toilettes de la salle des fêtes seront ouvertes pour l'occasion.

Les conseillers municipaux se retrouveront au domicile de la Rosière à 13h30 d'où le cortège partira à 14h45, après le vin d'honneur. La rue Saint Sulpice sera empruntée pour rejoindre l'église.

L'installation de la sonorisation sera assurée par Alain Guyader.

Après le couronnement à l'église, une gerbe de fleurs sera déposée par Faustine, rosière 2014, sur le monument de l'Abbé Seyer.

PRESENTATION SITE INTERNET

La commission information et communication présente l'état d'avancement de la construction du site internet de la commune qui est élaboré à partir de l'outil WIX.

Les pré-requis pour le choix de l'outil étaient l'attractivité du site, sa convivialité et sa simplicité pour les mises à jour afin de favoriser l'actualisation rapide des informations.

Le site pourrait être opérationnel à l'automne.

AIDE AUX DEVOIRS

La communauté de communes, qui assure la compétence garderie, est d'accord pour qu'il y ait une intervention de bénévoles pour l'aide aux devoirs sur ce temps.

Actuellement, aucun bénévole ne s'est manifesté pour participer à ce projet.

La commission scolaire se réunira le mardi 24 juin à 18h30 et se chargera de faire un courrier pour proposer une réunion d'information aux bénévoles potentiels, et notamment aux personnes qui intervenaient dans le cadre de l'association ACCESS, afin de préciser les modalités de fonctionnement de l'aide aux devoirs.

BIBLIOTHEQUE. ENCOURAGEMENT AUX PARTICIPANTS DES « DEVOREURS DE LIVRES »

Pour la troisième fois, la bibliothèque de Bois-Jérôme-St-Ouen participe à la manifestation des « Dévoreurs de Livres » proposée par la MDE d'Evreux. Cette année, une liste de 10 ouvrages sélectionnés par des professionnels bibliothécaires, libraires et enseignants ont été proposés aux jeunes lecteurs dont la tranche d'âge se situe entre 9-12 ans. Cette année, 7 lectrices se sont inscrites et 6 d'entre elles ont choisi leur livre préféré. Le mercredi 18 Juin 2014, une remise officielle des prix aux auteurs aura lieu à la Halle des Expositions à Evreux.

La médiathèque d'Evreux remet un diplôme à chacun des participants. L'année dernière, le conseil municipal avait attribué un chèque-lire de 20 € à chaque participant.

Le conseil accepte à l'unanimité l'attribution d'un chèque-lire de 20 € aux 6 lectrices susnommées.

DELIBERATION ET CONVENTION FINANCIERE SIEGE POUR TRAVAUX SENTE DE SINGE TERRE

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à un raccordement électrique et téléphonique, via la voie publique, de la propriété située sente Singe Terre (DT n° 171364), le raccordement passant par la propriété des anciens propriétaires ayant été refusé par EDF.

Le montant des travaux est estimé par le SIEGE comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 9.000 €
- Dépenses d'investissement : 1.000 €

Après participation du SIEGE, le montant des travaux restant à la charge de la commune se décomposent comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 960 €
- Dépenses d'investissement : 432 €

La totalité des frais restant à la charge de la commune, soit 1.392 €, sera prise en charge par M. et Mme LECORRE, vendeurs de la parcelle concernée.

Le conseil municipal approuve ces dispositions à l'unanimité des voix.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Les représentants du conseil municipal doivent siéger au conseil d'administration du C.C.A.S. en nombre égal avec les représentants des associations. Le maire étant membre de droit, il n'est pas à comptabiliser. Il convient donc d'élire un représentant du conseil municipal supplémentaire.

Monsieur Dominique BOGAERT, 1^{er} adjoint au maire, est élu à l'unanimité des voix.

CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE

L'hébergeur du site internet de la commune, WIX, ne peut-être payé que par carte bancaire.

Pour obtenir une carte bancaire, il convient au préalable, après accord du receveur municipal, de créer une régie d'avance, de demander l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor au nom du régisseur qui sera nommé et enfin de faire une demande de carte bleue.

La possession d'une carte bancaire entrainera cependant des frais bancaires.

Le conseil municipal souhaite connaître le montant de ces frais avant de délibérer sur la création d'une régie d'avance.

QUESTIONS DIVERSES

- **Cantine** : Un premier devis a été reçu pour l'achat de deux modules pour l'extension de la cantine.
Un autre devis a été sollicité.
Si il faut appliquer la norme RT2012 (réglementation thermique issue du Grenelle de l'environnement), les coûts seront considérablement alourdis.
Pour le financement, il faudra prévoir de demander une subvention parlementaire.
Dans tous les cas, il faudra prendre en considération l'évolution des effectifs de l'école avant toute décision.
- **Travaux de rénovation du bâtiment des maternelles** : la réfection de la toiture et de la sous-toiture reste à faire. Le sénateur Hervé Maurey conseille de se rapprocher du conseil régional pour connaître les aides qui pourraient être obtenues. La conseillère régionale Nicole DURANTON a été saisie de cette demande. Il faudra également prendre en considération qu'un marché devra être passé. Les travaux pourraient avoir lieu pendant l'été 2015.
- **Immobilier** : suite au décès de Monsieur Rossler, sa propriété est mise en vente. Compte tenu de la situation géographique de cette propriété qui jouxte l'école et la mairie, il pourrait être envisagé son acquisition. Il y aurait notamment la possibilité de proposer à la location 3 logements. Il faut toutefois obtenir l'évaluation foncière de cette propriété avant toute autre démarche, sachant que l'Etablissement Public Foncier de Normandie propose des solutions financières dans ce type de projet.
- **Commission achat** : voir pour l'achat d'un cendrier extérieur pour la salle des fêtes, pour un petit coffre-fort dans la mairie et pour une sonorisation de l'église. Pour l'église, voir la possibilité d'une subvention parlementaire.
- **Réforme des rythmes scolaires** : Le référé suspension déposé par les maires de la communauté de commune a été rejeté par le tribunal administratif qui s'est déclaré incompétent. Pour continuer l'action, il faudrait aller au Conseil d'Etat, mais ce type d'action oblige à faire appel aux services d'un avocat et le coût serait d'au moins 3.500€.
Les maires se réunissent ce jour même à Ecos pour décider de la suite à donner à l'action menée contre la réforme. Si l'action est abandonnée, il y aura école le mercredi matin à la rentrée de septembre 2014.
- **Restauration scolaire** : le prestataire de services est La Normande depuis maintenant 9 ans. Un nouvel appel d'offre sera lancé pour la rentrée scolaire de septembre 2014 pour une mise en place courant 2015.
- **Cimetière** : il faut nettoyer les tombes des soldats morts pour la France et les chaînes qui entourent le quartier militaire. Pour le décapage des chaînes, un premier devis se monte à 460 €. Monsieur Bogaert est en attente d'un second devis.

- **Terrain de sport à côté de l'école** : il faut remplacer les filets de tennis et de volets, voir si la dépense peut être prise en charge par la communauté de communes.
- **Colis des anciens** : voir les supermarchés dès maintenant pour les commandes en nombre. Messieurs Wielgus et Bogaert contacteront le supermarché Leclerc et Messieurs Bogaert et Daligault l'Intermarché.
- **Conseil municipal de jeunes** : concerne les enfants du CE2 à la 4^{ème}. Un livret explicatif sera remis par le maire et le 1^{er} adjoint aux enfants du primaire concernés et des affiches seront apposées dans les abris de bus pour les enfants du collège ainsi qu'un courrier remis à leur domicile. Le conseil de jeunes fonctionnera comme un conseil municipal avec élection d'un maire et d'adjoints et constitution de commissions qui devront se réunir tous les mois. Le budget alloué aux projets du CMJ sera de 300 €. La campagne électorale aura lieu en septembre pour des élections en octobre 2014.
Prévoir l'acquisition d'une petite écharpe de maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 05 Juin 2014

Le Maire

1^{er} Adjoint

2^{ème} Adjoint

Les Conseillers